

Conditions générales de vente.

Art 1: OBJET DU CONTRAT.

Ce contrat de location saisonnière définit les droits et les obligations des parties dans le cadre de la réservation proposée par notre établissement la ferme des 9 pins dont les coordonnées sont précisées dans le document de confirmation de réservation. Il comprend toutes les étapes pour votre réservation et le suivi de celles-ci entre les deux parties contractantes.

La personne reconnaît avoir pris connaissance et accepté le contrat de location et le tarif réservé. Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les réservations conclues via notre site internet.

Art2 : DUREE DU SEJOUR.

Le locataire signataire du contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

Art3 : CONCLUSION DU CONTRAT.

La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 50% du montant total de la location et un exemplaire du contrat signé avant la date indiquée au contrat. Un deuxième exemplaire est à conserver par le locataire.

La location conclue entre les parties au contrat ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du propriétaire.

Toute infraction à ce dernier alinéa serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis au propriétaire.

Art4 : ANNULATION PAR LE LOCATAIRE.

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée au propriétaire.

a) Annulation avant l'arrivée dans les lieux :

L'acompte reste acquis au propriétaire. Celui-ci pourra demander le solde du montant du séjour, si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date prévue d'entrée dans les lieux.

Si le locataire ne se manifeste pas dans les 24 heures (par voie téléphonique) qui suivent la date d'arrivée indiquée sur le contrat, le contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de son gîte. L'acompte reste également acquis au propriétaire qui demandera le paiement du solde de la location.

b) Si le séjour est écourté, le prix de la location reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement, sauf si le locataire fournit un justificatif.

Art5 : ANNULATION PAR LE PROPRIETAIRE.

Le propriétaire reverse au locataire l'intégralité des sommes versées, si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Art 6: ARRIVEE.

Le locataire doit se présenter le jour précisé et l'heure mentionnée sur le contrat. En cas l'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir le propriétaire, dont les coordonnées figurent au contrat.

Art7 : REGLEMENT DU SOLDE.

Le solde de la location est versé à l'entrée dans les lieux.

Art 8: ETAT DES LIEUX.

L'état de propreté du gîte à l'arrivée du locataire devra être constaté dans l'état des lieux. Le nettoyage des locaux est à la charge du locataire pendant la période de location et avant son départ. Le montant des éventuels frais de ménage est établi dans le contrat de vente dans la fiche descriptive.

Art 9: CAUTION.

A l'arrivée du locataire, un dépôt de garantie sera demandé par le propriétaire dont le montant est indiqué sur le site internet «www.Lafermedes9pins.fr ».

Après l'état des lieux de sortie, s'il y a pas de dégradation par le locataire la caution est restituée, si il y a des dégradations importantes constatées, ce dépôt sera retenu par le propriétaire.

En cas de départ anticipé (antérieur à l'heure mentionnée sur le présent contrat) devra être justifié par le locataire, par une attestation ou un certificat comme preuve, empêchant le propriétaire de l'état des lieux le jour même du départ du

locataire, le dépôt de garantie est renvoyé par le propriétaire dans un délai n'excédant pas une semaine.

Art10 : Utilisation des lieux.

Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux.

Art11 : CAPACITE.

Le contrat est établi pour une capacité maximum de personnes.

Art 12 : ACCEUIL DES ANIMAUX.

Le contrat précise au locataire que les animaux de compagnie ne sont pas admis dans nos gîtes. En cas de non respect de cette clause, le propriétaire refusera le séjour aucun remboursement ne sera alors effectué, l'impossibilité d'accueil étant clairement et indiquée sur le site internet.

Art13 : ASSURANCES.

Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait, il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance type villégiature pour ces différents risques.

Art14 : PAIEMENT DES CHARGES.

En fin de séjour, le locataire doit acquitter auprès du propriétaire, les charges non incluses dans le prix.

Leur montant s'établit sur la base de calcul mentionnée sur le contrat et dans la fiche descriptive de notre site internet « www.lafermedes9pins.fr ». un justificatif est remis par le propriétaire.

Art15: SERVICE CLIENTS.

Pour toute information ou question relative au suivi de votre pré réservation, nous sommes à votre disposition .

Tél : 06-73-01-82-39 ou 06-40-22-45-54

du lundi au dimanche de 18h à 20h

Art16 : RESPONSABILITE.

La ferme des 9 pins ne saurait être tenue pour responsable de l'inexécution du contrat en cas de force majeure, de perturbation, inondation, incendie ainsi que toutes circonstance indépendantes de la volonté des parties.

En cas de réservation en ligne sur notre site, il est de la responsabilité du client de s'assurer que les coordonnées qu'il indique lui permettront de recevoir la confirmation de sa réservation.

Dans l'hypothèse où le client ne recevrait pas cette confirmation dans le délai indiqué, il incombe au client de contacter les gérants de la ferme des 9 pins sans délai. En outre et pour le bon suivi de son dossier, le client doit informer le plus rapidement possible les gérants de toute modification des informations personnelles qu'il a fournies.

Art17 : LITIGES.

Toute réclamation relative à une prestation doit être signalée dans les meilleurs délais aux gérants de la ferme des 9 pins qui s'efforceront de trouver un accord amiable avec le client. Ce présent contrat est soumis à l'application du droit français il en est ainsi pour les règles de fond comme pour les règles de forme. En cas de litige ou de réclamation , le client s'adressera en priorité aux gérants de la ferme des 9 pins pour obtenir une solution amiable.